

CER M.Y EASY PERMIS
134 rue de Chamonix
74190 SAINT GERVAIS

CER M.Y EASY PERMIS
344 rue Ambroise Martin
74120 MEGEVE

CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



200 000
ÉLÈVES / AN



2 000
VOITURES NEUVES



2 500
PROFESSIONNELS



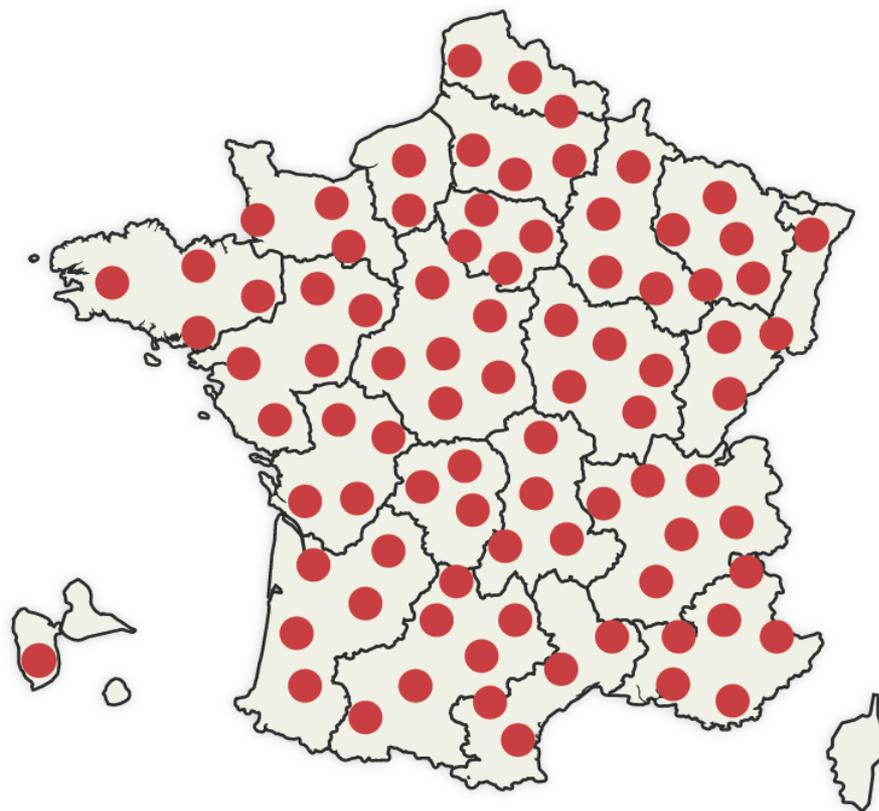
550
CENTRES



60
POIDS LOURDS



450
MOTOS



NOS FORMATIONS



PERMIS B* 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule \leq 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque $<$ 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

FORMATION REMORQUE ATTESTATION B(96) 18 ANS



- Remorque $>$ à 750 kg
- Somme des PTAC $>$ 3500 kg et \leq 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS BE 18 ANS

- Remorque $>$ à 750 kg
- Somme des PTAC $>$ 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



*La formation peut également être effectuée sur **des véhicules aménagés pour les personnes à mobilité réduite**

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS **A1** 16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **AM** 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION 7 HEURES

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **AM** 14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **A2** 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **A1 VERS A2**

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



FORMATION PASSERELLE **A2 VERS A**

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

L'ÉQUIPE DU CER M.Y EASY PERMIS

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Karine B.
Florence G.



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Yann M.



REFERENT(E) HANDICAP

Yann M.



REFERENT(E) ENTREPRISE

Yann M.



NOS ENSEIGNANTS



Yann M.
Formations dispensées
-Permis B
-Permis A
-Permis BE / B96
N° A 02 074 0186 0



Sébastien L.
Formations dispensées
-Permis B
-Permis A
-Permis BE / B96
N° A 10 087 0012 0



Florence G.
Formations dispensées
- Permis B
N° A 12 074 0022 0



Jean-Pierre M.
Formations dispensées
-Permis B
-Permis A
N° A 02 074 0231 0

**ENJOY
DRIVING**

*LE PLAISIR DE CONDUIRE

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



Formation 7h



PERMIS MAXI
SCOOTER

Notre école de conduite dispose d'une **piste PRIVÉE** située à **PASSY (74190)** au lieu dit **les iles de PASSY** sans abris ni toilettes.

Elle se situe à **4 km** (soit **5 min** de l'école de conduite) **BUREAU DU FAYET**

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite du FAYET au 134 Avenue de Chamonix 74190 LE FAYET

Engagé dans une démarche qualité, le **CER M.Y EASY PERMIS** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



Formation 7h



PERMIS MAXI
SCOOTER

Notre école de conduite dispose d'une **piste PRIVÉE** située à **PASSY (74190) au lieu dit les iles de PASSY** sans abris ni toilettes.

Elle se situe à 10 km (soit 15 min de l'école de conduite) **BUREAU DE MEGEVE**

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite du FAYET au 134 Avenue de Chamonix 74190 LE FAYET

Engagé dans une démarche qualité, le **CER M.Y EASY PERMIS** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
45 min

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



ORDINATEUR

Évaluation réalisée sans formateur
Évaluation **cognitive** effectuée sur le logiciel *Eval+* de *ENPC*

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

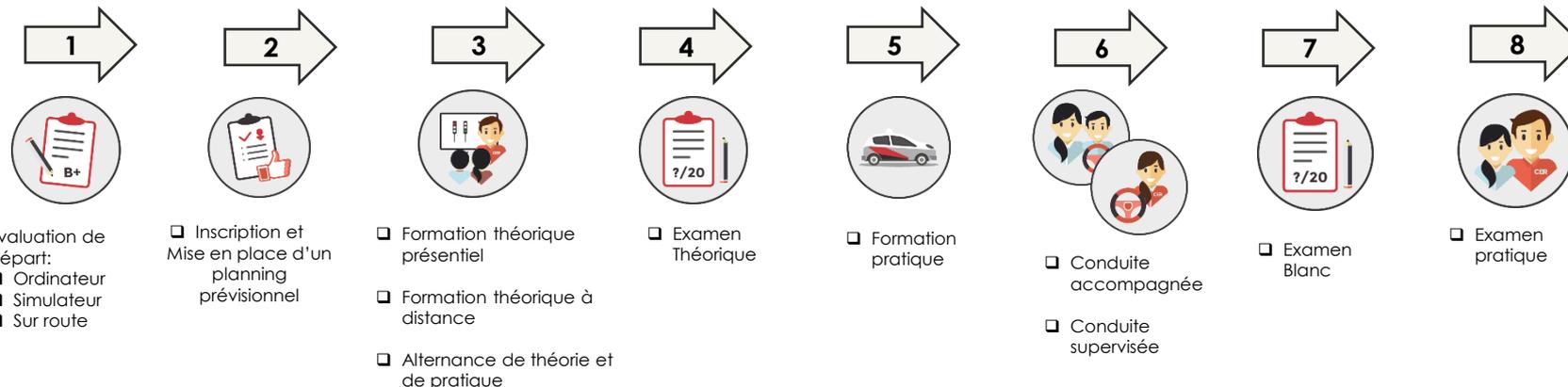
L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ AAC & B

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS RECOMMANDÉS

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
<p>La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER) 	<p>Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ville - en rase campagne - sur autoroute - par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...) - de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

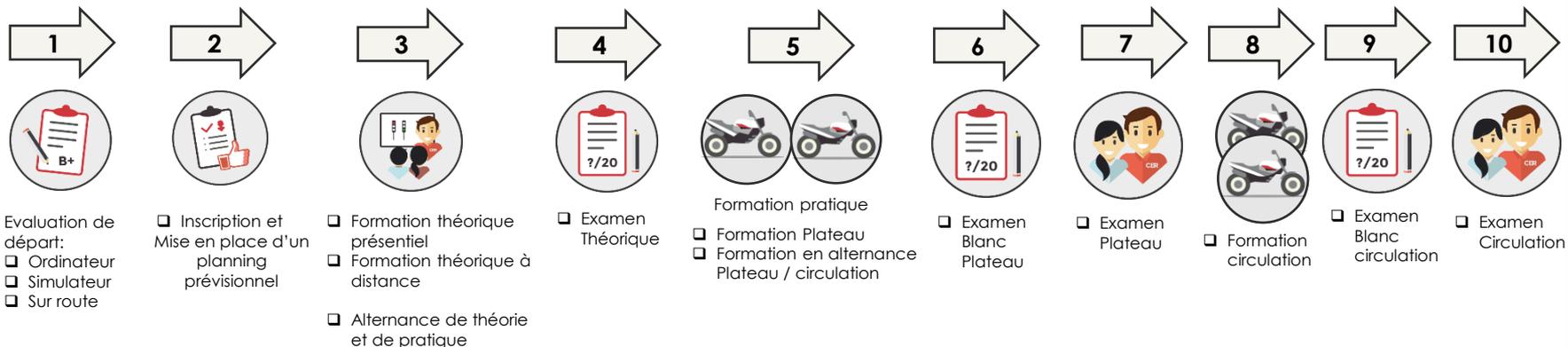
THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd**
- Spécificité du 2 roues**

PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ A1 & A2

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS RECOMMANDÉS

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
<p>La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER) 	<p>Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ville - en rase campagne - sur autoroute - par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...) - de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

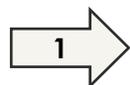
THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd**
- Spécificité du 2 roues**

PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ BE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :

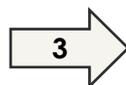


Evaluation de départ:

- Ordinateur
- Simulateur
- Sur route



- Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel



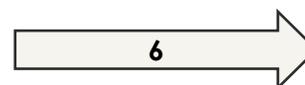
- Formation théorique présentiel
- Formation théorique à distance
- Alternance de théorie et de pratique



- Examen Théorique



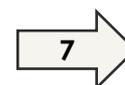
- Formation pratique
- Alternance Plateau et Circulation



- Examen Blanc Plateau



- Examen Blanc circulation



- Examen Plateau



- Examen Circulation

COURS RECOMMANDÉS

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd**
- Spécificité du 2 roues**

CER M.Y EASY PERMIS

134 avenue de Chamonix 74190 LE FAYET



HORAIRES DES COURS DE CODE *

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
MAR.	----	17h00 – 18h00
VEN.	----	17h00 – 18h00
SAM.	----	14h00 – 15h00



HORAIRES DES TESTS DE CODE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	FERME	13h00 – 18h00
MAR.	10h00 – 12h00	13h00 – 18h00
MER.	FERME	13h00 – 18h00
JEU.	FERME	13h00 – 18h00
VEN.	10h00 – 12h00	13h00 – 18h00
SAM.	FERME	FERME



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MER.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
VEN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
SAM.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00

*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

M.Y EASY PERMIS
344 RUE Ambroise Martin 74120 MEGEVE



**HORAIRES DES
COURS DE CODE ***

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
MER.	----	17h00 – 19h00



**HORAIRES DES
TESTS DE CODE**

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	FERME	FERME
MAR.	FERME	14h00 – 19h00
MER.	FERME	14h00 – 19h00
JEU.	FERME	14h00 – 19h00
VEN.	FERME	14h00 – 19h00
SAM.	FERME	13h00 – 17h00



**HORAIRES DES
COURS DE CONDUITE**

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	08h00 – 12h00	13h00 – 18h00
MER.	08h00 – 12h00	13h00 – 18h00
JEU.	08h00 – 12h00	13h00 – 18h00
VEN.	08h00 – 12h00	13h00 – 18h00
SAM.	08h00 – 12h00	13h00 – 18h00

***Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

STATISTIQUES / TAUX DE REUSSITE ANNEE 2021**PERMIS B**

FILIERE	1ère PRESENTATION		2ème PRESENTATION	
	TAUX DE REUSSITE	MOY. D'HEURES	TAUX DE REUSSITE	MOY. D'HEURES
TRADITIONNEL	64%	23,11	53%	31,63
A.A.C	78%	25,17	82%	28,7

AUTRES PERMIS

CATEGORIE	1ère PRESENTATION		2ème PRESENTATION	
	TAUX DE REUSSITE	MOY. D'HEURES	TAUX DE REUSSITE	MOY. D'HEURES
A1	100%	23,27		
A2	91%	25,43	60%	28,2
BE	78%	16,17	88%	19,31

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

CONTACT SAINT GERVAIS

CER M.Y EASY PERMIS

134 avenue de Chamonix
74190 SAINT GERVAIS LES BAIS
contact@my-easy-permis.fr
04.50.90.81.94

Horaires d'ouverture : Lundi, Mercredi, Jeudi 13H-18H
Mardi et vendredi 10H-12H / 13H-18H

N° D'AGRÉMENT : E 16 074 0018 0

CER 
C'EST RÉUSSIR

CONTACT MEGEVE

CER M.Y EASY PERMIS

344 RUE Ambroise Martin
74120 MEGEVE
my-easy-permis.fr
04.57.44.63.99

Nos horaires d'ouverture : Du mardi au vendredi de 14h à 19h
Le samedi de 13h à 17h

N° D'AGRÉMENT : E 15 074 0006 0

CER 
C'EST RÉUSSIR